

## **EUTHANASIE : Léonetti critique « une transgression majeure » méritant un vrai débat.**

Le maire d'Antibes Jean Leonetti, co-auteur des deux dernières lois sur la fin de vie, a critiqué la proposition soumise jeudi au Parlement pour créer un droit à l'euthanasie, une "transgression majeure" qui mériterait selon lui la tenue d'états généraux.

"La loi proposée est une loi qui donne délibérément la mort: on est dans une dépénalisation de ce que juridiquement, on appelle un homicide. On n'est pas dans une petite avancée, on est dans une rupture", analyse auprès de l'AFP l'élu LR et ancien député.

Les lois antérieures, celle de 2005 qui porte son nom et celle de 2016 Clayeis-Leonetti autorisant la sédation profonde pour soulager le patient sont "des lois d'accompagnement". "Elles prônent trois choses: le non-abandon, la non-souffrance, et le non-acharnement thérapeutique", rappelle-t-il.

"Je crains qu'on aille vers une transgression majeure, et surtout une rupture avec la possibilité de débattre sereinement d'un sujet intime, douloureux et complexe (...) et qui aboutisse pourquoi pas à un consensus", poursuit l'ancien médecin de 72 ans. "Ca me paraît précipité de faire un texte sur un sujet dont personne ne considère qu'il est négligeable, sans au préalable un véritable débat avec l'ensemble de la population, et pas un sondage".

Si ce projet est adopté, "ce sera la première fois en France qu'on décidera de donner la mort à des personnes fragiles qui le souhaitent et le demandent. Ca s'est fait dans d'autres démocraties mais il y a quand même une rupture sur l'interdit de tuer qui, à mes yeux, n'est pas un précepte religieux", ajoute-t-il.

La rupture serait politique, selon M. Leonetti, car le débat tombe au plus mal, en pleine épidémie de Covid-19 qui met justement en exergue le sort des personnes les plus fragiles, et en fin de mandat présidentiel, sans la tenue préalable d'états généraux prévus par la loi: "Ca me choque qu'on n'ait pas fait la mission parlementaire préalable, ni le débat citoyen indispensable, ni le débat avec les ministres qui, très hypocritement, ne se prononcent pas. Le gouvernement en pense quoi de ce texte?".

"Le deuxième changement est médical", dit-il et les médecins vont se retrouver en porte-à-faux, alors que la France manque surtout de moyens pour assurer une égalité d'accès aux soins palliatifs. Or, 98% des gens ont surtout peur de mourir seul, victime d'un acharnement thérapeutique ou dans la souffrance. Une minorité de 1 à 2% demande le droit à mourir, assure M. Leonetti, citant le rapport Sicard de 2012.